

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Nom – Prénom
1. CHRIST Jean-Louis
2. MULLER Gilbert
3. ERBLAND Louis
4. BOTT Nicole
5. STOQUERT Mauricette
6. ZWICK Yves
7. SCHWACH Elisabeth
8. WIECZERZAK Georges
9. NAGOR Jean-Claude
10. EHRLACHER Richard
11. MERTZ Francine
12. HEYBERGER Denis
13. BAUMERT Camille
14. LUX Sylviane
15. LIHRMANN Annie
16. HELLER Odile
17. DEMANGEAT Patricia
18. MATHIS Bernard
19. WASSER Bernard
20. OWALLER André
21. MOSER Manuelle

Etaient absents avec procuration de vote :

Nom – Prénom	qui a donné procuration de vote à :
1. SCHELL Alphonse	STOQUERT Mauricette
2. KREBS Christine	MATHIS Bernard
3. BARONTINI Isabelle	NAGOR Jean-Claude

Etaient absents excusés : MM. HIRLEMANN Georges – HAAS Christian

Etait absente : Mme GABRIEL Mireille

INFORMATIONS BREVES

M. le Député-Maire rappelle les **diverses manifestations prévues au Parc** :

- a. la 6^{ème} Edition du Printemps des Philosophes avec le 1^{er} salon du livre philosophique les 31 mars et 1^{er} avril dans la rotonde
 - b. une rencontre-débat autour du thème « la démocratie, désirable et redoutable » le samedi 31 mars à 17 h
 - c. et une pièce de théâtre intitulée « J'avais rêvé d'une République » le vendredi 30 mars à 14 h 15 et le samedi 31 mars à 20 h 30
2. La traditionnelle « **course aux œufs** » se tiendra à nouveau au Jardin de Ville le samedi 31 mars à 15 h organisée par l'association Rappelstein.

Egalement le samedi 31 mars, mais à 16 h, Place de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de l'animation « **boisson d'avril** » l'office du tourisme et le syndicat viticole organisent le « baptême du Millésime 2006 »

3. le dimanche 1^{er} avril se tiendra à nouveau le **Marché Paysan de Printemps**
4. le mardi 03 avril à 20 h aura lieu la **réception des « nouveaux arrivants »**
5. le mercredi 04 avril à 20 h se déroulera la **cérémonie citoyenne** de remise de cartes électorales aux électeurs âgés de 18 ans et inscrits pour la 1^{ère} fois sur la liste électorale.
6. M. le Député-Maire remercie ses collègues, courageux, qui se sont retrouvés dans le cadre de **l'opération Haut-Rhin Propre** le week-end dernier et le week-end précédent. Il tient à les remercier tous très officiellement ainsi que toutes les associations qui se sont jointes à cette opération.
7. L'ensemble **du Conseil Municipal est convié à une audition de flûtes à bec des élèves de l'école** de musique ce samedi 31 mars à 16 h 30
8. **La liste des déclarations d'intention d'aliéner** depuis le 13 février 2007 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller et est ***jointe en annexe.***
9. Le Directeur général des services est désigné à l'UNANIMITE comme **secrétaire de séance.**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 Février 2007

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2007 est soumis pour approbation.

.....

M. NAGOR revient sur la décision de la Cour Administrative d'Appel d'annuler le jugement du Tribunal Administratif relatif au Compte Administratif 2001. Il rappelle qu'il n'avait pas souhaité faire appel de la décision et n'avait pas présenté de mémoire en appel.

M. le Député-Maire constate que les voies de recours sont désormais épuisées, en ajoutant qu'il regrette l'engagement de telles procédures qui ne sont que perte de temps. Il fait remarquer que les requérants avaient, contrairement à ce que dit M. Nagor, produit un mémoire de défense en appel.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **par 21 Voix pour**
02 contre Mme BARONTINI – M. NAGOR

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 février 2007.

.....
Annie LIHRMANN entre en séance
.....

2. Comptes administratifs 2006

EXAMEN

L'ensemble des documents relatifs aux comptes administratifs 2006 des budgets suivants

- principal Ville
- campings Pierre de Coubertin et Trois Châteaux
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies et des finances en date des 05 février, 05 et 12 mars 2007.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés soit lors de leur examen le jour de la réunion soit par courrier expédié le lendemain de la séance de travail. Ces documents comportent, pour le budget principal, des annotations explicatives.

Les documents joints à la note de synthèse retracent les chiffres étudiés.

a) Ville

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 4 735 103.69 €

restes à réaliser : 3 085 800.00 €

RECETTES :

réalisées : 2 415 135.56 €

restes à réaliser : 2 694 000.00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 4 192 398.54 €

RECETTES :

réalisées : 7 839 499.11 €

Le bilan chiffré fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 3 647 100.57 € et un déficit d'investissement de 2 711 768.13 € restes à réaliser inclus.

Compte tenu de la nécessité de couvrir à l'aide de l'excédent de fonctionnement le déficit d'investissement, l'excédent de clôture est de 935 332.44 €. C'est ce montant que le conseil municipal affectera à l'issue de la procédure d'adoption du compte administratif.

En complément des observations contenues dans les documents transmis, et expliquant les évolutions et le contenu des divers articles du compte administratif, on retiendra d'une manière générale que :

- les prévisions budgétaires de la section d'investissement étaient équilibrées en 2006 à hauteur de près de 8 millions d'€ (7 932 742.20 €) soit supérieure de près de 300 000 € aux dépenses de fonctionnement.
Quant aux dépenses réalisées on relèvera que la ville a dépensé
4,7 M d'€ en investissement et 4,2 M d'€ en, fonctionnement.
- les dépenses d'investissement sont en nette évolution par rapport aux exercices passés. Cette progression est due en partie aux recettes de la taxe sur les jeux qui est prioritairement affectée à des opérations d'investissement et d'animation à destination de la vie associative. L'acquisition et la réhabilitation de la maison Jeanne d'Arc en est un exemple.
- en ce qui concerne l'autofinancement, le virement prévu au budget 2006 (à savoir 2 724 100 €) sera quasi réalisé puisque l'affectation du résultat qui sera proposé porte sur une somme de 2 711 768.13 € qui représente le besoin de financement de la section d'investissement .
- les taux des 4 taxes n'ont pas augmenté en 2006. Ils sont à leur niveau de 1997.
- la charge de la dette est en baisse constante. L'encours de la dette , restes à réaliser inclus, est de 1025 € par habitant au 31 /12/2006.
- on relèvera également que le compte administratif 2006 conformément aux prévisions établies lors du budget primitif, retrace les premières dépenses de fonctionnement de la maison Jeanne d'Arc

Par ailleurs, la ville a eu recours pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport à des intervenants extérieurs dont des centres d'aide par le travail. La rigueur de l'hiver a eu pour conséquence des achats de sel plus importants qu'en 2005. Les dépenses réelles de fonctionnement restent en deçà des moyennes nationales . En effet, Ribeauvillé a consacré 770 € par habitant alors que les moyennes nationales s'établissent aux alentours de 849 € en 2004 (seuls chiffres disponibles).

- quant aux recettes de fonctionnement, il y a lieu de relever la stabilité des dotations de l'état dont la plus importante, la dotation globale de fonctionnement a représenté une somme de 207 € par habitant. Le taux de croissance de la dotation forfaitaire a été de 1 .0161 % pour l'année 2006.
Les recettes issues du syndicat du Muehlbach ont été en progression importante en 2006. Enfin on retiendra que les recettes enregistrées sont supérieures aux prévisions ; en effet le résultat fait apparaître un supplément de recettes de 192 730 € liée notamment à la bonne tenue des ventes de bois de fin d'année et à des taxes sur les droits de mutation supérieures aux prévisions.
- les documents retraçant les opérations d'investissements sont tous détaillés avec le contenu précis des travaux prévus et réalisés.

Depuis 2002, la commune ne cesse d'augmenter ses dépenses d'équipement pour atteindre en 2006 la somme de 2,5 Md'€ hors remboursement du capital de la dette. Ces dépenses représentent près de 74 % du budget d'investissement . Avec 512 € de dépenses d'investissement par habitant réalisés en 2006, la ville de Ribeauvillé se situe très au dessus de la moyenne des communes de même strate démographique.

De manière plus détaillée, l'analyse chapitre par chapitre DES DEPENSES et des RECETTES de fonctionnement de l'exercice 2006 appelle les remarques suivantes :

DEPENSES

chapitre 011 : charges à caractère général les principales évolutions par rapport à 2005 se retrouvent dans les chapitres suivants :

chapitre 60 : achat de fournitures : + 34 k€ par rapport à 2005 : consommation énergétiques Jeanne d'Arc – achat de sel – équipement nouveau chef de police – tissu pour le Pfifferdaj

chapitre 61 : travaux et services extérieurs : + 70k€ par rapport à 2005 : entretien espaces verts et terrain de football (+ 29 000 €) – remplacement d'un agent en congé de maternité – honoraires ONF calculés sur la base des devis forestiers – entretien voirie (+ 9 000 €)- traitements des bois contre les insectes (+ 5 300 €) - révision du PLU (6 000 €)

chapitre 65 : autre charges de gestion courante : + 8 100 € : cette augmentation est liée principalement aux revalorisations des contributions à la Brigade Verte et au Service Départemental d'Incendie

- ⇒ **chapitre 012 : charges de personnel** : l'évolution constatée des dépenses par rapport à l'exercice précédent s'explique :
- i. **d'une part** par le retour à une cotisation d'assurance pour faire face aux obligations statutaires en matière de protection sociale. En 2005, suite aux résultats de l'appel d'offres qui avait été lancé pour ce type d'assurance, la ville avait décidé d'être son propre assureur. Néanmoins, elle avait constitué des provisions pour faire face le cas échéant. Compte tenu des résultats d'un nouvel appel d'offres, un nouveau contrat a été souscrit : + 33 000 € par rapport à 2005
 - ii. **d'autre part** le recrutement de deux agents l'un au Parc l'autre au service paie comptabilité – urbanisme pour faire face à l'absence d'un agent

Toutes les autres charges sont stables d'un exercice sur l'autre à l'exception de la charge des intérêts de la dette qui baisse de près de 25 000 €.

RECETTES : leur importante progression(soit + 1,2 Md'€) est due principalement à l'évolution de la taxe sur les jeux . On relèvera également la bonne tenue du marché du bois, une bonne saison de notre piscine Carola malgré un mois d'août catastrophique.

En ce qui concerne la section d'investissement les documents transmis détaillent opération par opération les travaux et dépenses réalisées en 2006 ainsi que les recettes qui ont permis de les financer.

Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 3 085 800 € : on y retrouve principalement :

- les travaux en cours à la Maison Jeanne d'Arc (874 000 €)
- divers programmes de voirie (407 000 €) : aménagement du carrefour de la ZAC (240 000 €) avec un financement complémentaire à inscrire au budget 2007 ; trottoirs rue du 3 décembre (35 000 €) ; chemin des Ménétriers (41 300 €) ; carrefour de l'entrée de la Grand Rue (30 000 €)
- l'aménagement d'un parking rue Klee (239 500 €)
- l'aménagement d'un terrain de jeux imaginé par le Conseil Municipal des Enfants (42 100 €) avec financement complémentaire à inscrire au BP 2007
- les travaux de voirie rue d'Ellenwihr (73 200 €)
- les sommes provisionnées pour la réfection de la toiture du gymnase (82 800 €), le club house (68 500 €) et la piscine Carola (41 600 €)
- l'aménagement de la haute ville (419 100 €)
- l'aménagement du jardin de ville (45 000 €)
- l'étude de réaménagement de la Mairie (20 000 €)
- l'étude de zonage d'assainissement (28 700 €)
- le label ville d'art et d'histoire (45 000 €)

Ces travaux sont financés par des subventions (486 900 €), des emprunts (1 720 100 €), des cessions d'actifs (486 900 €) , ainsi que par l'excédent de fonctionnement (391 800 €).

.....

M. NAGOR espère que les recettes actuellement perçues par la Ville vont perdurer pendant les prochaines années.

M. le Député-Maire salue le dynamisme économique de Ribeauvillé qui permet d'œuvrer en faveur de la qualité de vie des habitants. Il ajoute que certaines opérations, notamment le futur centre de balnéothérapie et le complexe hôtelier, vont permettre la création d'emplois.

Bien entendu, la gestion des finances communales doit toujours être effectuée avec rigueur, vigilance, prudence pour assurer la maîtrise des dépenses publiques.



2. Comptes administratifs 2006

EXAMEN b) campings

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 90 528.84 €
restes à réaliser : 172 700.00 €

RECETTES :

réalisées : 142 975.50 €
restes à réaliser : 0.00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 250 964.09 €

RECETTES :

réalisées : 437 166.21 €

La section de fonctionnement n'appelle pas de remarques particulières en ce qui concernent les dépenses qui restent toutes en dessous des prévisions et sont stables par rapport à l'exercice 2005.

En ce qui concerne les recettes liées aux droits de places il y a lieu de souligner que 2006 de par la météo particulièrement mitigée, constitue une année morose. En quelques mots, la pluie et le mauvais temps n'ont pas favorisé les séjours dans nos campings. Les week-ends importants de mai et juin étaient maussades et le mois d'août le plus pluvieux depuis 50 ans selon les statistiques de la météo. Par ailleurs, d'autres facteurs probablement d'ordre économique, de changement de mentalité se conjuguent à ce phénomène. En effet, la clientèle française privilégie actuellement les destinations lointaines bon marché.

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation d'une aire de stockage commune avec le gymnase, la réalisation de plantations, le suivi sanitaire des arbres. Les restes à réaliser vont financer les travaux de renforcement du réseau électrique et la stabilisation de quelques emplacements pour accueillir les campings cars même par temps pluvieux.

2. Comptes administratifs 2006

EXAMEN c) service public de distribution d'eau potable

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 197 199.46 €
restes à réaliser : 269 900.00 €

RECETTES :

réalisées : 222 266.09 €
restes à réaliser : 176 000.00 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 419 472.27 €

RECETTES : 582 808.89 €

Le bilan fait apparaître un excédent de 94 503.25 € après couverture du déficit d'un montant de 68 833.37 € de la section d'investissement (restes à réaliser inclus) .

On rappellera que le prix du m3 d'eau est resté stable au courant de l'année 2006, le conseil municipal ayant décidé lors du vote du budget primitif de maintenir le prix du m3 à son niveau de 2005. Par ailleurs, on relèvera que 315 000 m3 d'eau ont été vendus en 2006 soit un peu moins que les prévisions. La météo particulièrement « mouillée » de l'année explique cette consommation.

En ce qui concerne les investissements réalisés en 2006, il s'agit principalement du renouvellement des réseaux de la ville haute et l'extension du réseau au Steinkreuzweg. Les travaux sont engagés et se solderont sur l'exercice 2007. Les restes à réaliser permettront de les financer.

En matière de recettes, aucun emprunt n'a été réalisé en 2006.

2. Comptes administratifs 2006 : approbation

EXAMEN d) service public d'assainissement

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 174 855.80 €

restes à réaliser : 580 900.00 €

RECETTES :

réalisées : 822 232.36 €

restes à réaliser : 0.00 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 343 256.52 €

RECETTES : 440 311.18 €

Le bilan fait apparaître

un excédent d'investissement de 66 476.56 € restes à réaliser inclus
et un excédent d'exploitation de 97 054.66 € .

Le changement principal de cet exercice réside dans le coût de transport et de traitement des boues de la station d'épuration. Le coût de transport et de traitement de la tonne est de 69 € HT . Près de 1126 tonnes ont été produites en 2006.

Les travaux d'investissement ont été consacrés

- au changement d'une vis d'Archimède de la station
- à l'extension du réseau au Steinkreuzweg et aux travaux sur le réseau dans la ville haute .

Monsieur le Député – Maire quitte la salle.

Monsieur Gilbert MULLER est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance.

a) C.A. ville : approbation

La balance générale du compte administratif affiche pour la section de fonctionnement :

des dépenses d'un montant de 4 192 398.54 €
des recettes d'un montant de 7 839 499. 11 €

pour la section d'investissement :

des dépenses d'un montant de 4 735 103 69 €
des restes à réaliser d'un montant de 3 085 800.00 €

des recettes d'un montant de 2 415 135.56 €
des restes à réaliser d'un montant de 2 694 000.00 €

Le bilan chiffré de cet exercice fait apparaître

un excédent de fonctionnement de 3 647 100.57 € et,
un déficit d'investissement de 2 711 768 13 € restes à réaliser inclus.

Compte tenu du financement nécessaire à la couverture du déficit de la section d'investissement, l'exercice 2006 affiche un excédent global de clôture de 935 332.44 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

b) C.A. camping : approbation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 Voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Maire

- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

c) CA Service de distribution d'eau potable : approbation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'attester la régularité du compte administratif 2006 du service public de distribution d'eau potable
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

d) CA Service public d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **22 Voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'attester la régularité du compte administratif 2006 du service public d'assainissement
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

.....
M. Jean-Louis CHRIST revient en séance.
Il remercie ses collègues pour la confiance accordée et leur investissement à ses côtés.
.....

3. Comptes de gestion 2006 : adoption

a) Ville

Le compte de gestion 2006 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

3. Comptes de gestion 2006 : adoption

b) campings

Le compte de gestion 2006 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- * statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- * statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- * statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

3. Comptes de gestion 2006 : adoption

c) service public de distribution d'eau potable

Le compte de gestion 2006 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

- * après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- * après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006
- * après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- * statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- * statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- * statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

3. Comptes de gestion 2006 : adoption
d) service public d'assainissement

Le compte de gestion 2006 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006

* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2006 au 31 décembre 2006 y compris celles relatives à la journée complémentaire

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

4. Affectation des résultats 2006
a) Ville

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2006 fait apparaître
un excédent de fonctionnement de 3 647 100.57 €
un déficit d'investissement de 2 711 768.13 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2006 :

- inscription d'une somme de 2 711 768.13 € en section d'investissement, article 1068

« excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

- inscription d'une somme de 935 332.44 € en section de fonctionnement, article 002

« résultat de fonctionnement reporté »

- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

4. Affectation des résultats 2006 :

b) campings

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2006 fait apparaître
un excédent de fonctionnement de 186 202.12 €,
un excédent d'investissement de 52 446.66 €
un déficit des restes à réaliser de 172 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**
01 abstention Mme Barontini

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2006 :

- inscription d'une somme de 120 253.34 € en section d'investissement, article 1068
« excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section
d'investissement,

- inscription d'une somme de 65 948.78 € en section de fonctionnement, article 002
« résultat de fonctionnement reporté »

- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document
y afférent.

4. Affectation des résultats 2006

c) service public de distribution d'eau potable

Suite à la vérification des comptes du Service public de distribution d'eau potable avec le compte de
gestion établi par la trésorerie, les résultats définitifs de l'exercice sont donc les suivants :

excédent N-1 (c'est à dire 2005) : 90 129.95 €
excédent d'exploitation de 163 336.62 €
excédent d'investissement de 25 066.63 €
déficit des restes à réaliser de 93 900.00 €

Dans ces conditions, l'affectation des résultats 2006 sera le suivant :

excédent d'exploitation de 163 336.62 €
excédent d'investissement de 25 066.63 €
déficit des restes à réaliser de 93 900.00 €

- inscription d'une somme de 68 833.37 € en section d'investissement, article 10682 « autres
réserves » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- inscription d'une somme de 94 503.25 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur
reporté »

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par **23 voix pour**
01 abstention Mme Barontini

- d'affecter comme indiqué ce résultat de l'exercice 2006.

4. Affectation des résultats 2006

d) service public d'assainissement

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2006 fait apparaître

un excédent d'exploitation de 97 054.66 €
un excédent d'investissement de 647 376.56 €
un déficit des restes à réaliser de 580 900.00 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2006, comme suit :
- inscription d'une somme de 97 054.66 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »
- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

5. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2007

Dans le cadre de l'examen du Budget Primitif au travers notamment des orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour le présent exercice. Ces valeurs sont STABLES depuis 1997.

Un état détaillant les bases notifiées pour l'année 2007 a été transmis aux communes par les services fiscaux. Les montants notifiés des bases sont les suivants :

bases Taxe d'habitation :	4 011 000
bases Foncier bâti :	4 794 000
bases Foncier non bâti :	272 800
bases Taxe Professionnelle :	8 495 000

Les variations de ces bases par rapport à 2006 sont dues

- d'une part à une variation nominale c'est à dire à la réévaluation forfaitaires des valeurs locatives foncières : le taux de variation pour 2007 a été fixé à 1.018
- d'autre part à la variation physique de la matière imposable c'est à dire la création ou suppression d'entreprises, la progression des valeurs mobilières (machines) .

Pour Ribeauvillé les bases globales des 4 taxes progressent de 512 015 par rapport à 2006, réparties comme suit :

- TH : + 103 630
- FB : + 206 807
- FNB : + 13 369
- TP : + 188 209

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 4 taxes à leur niveau 2006 à savoir :

. taxe d'habitation	10,41 %
. foncier bâti	10,07 %
. foncier non bâti	48,12 %
. taxe professionnelle	13,11 %

- de préciser que les produits attendus sont :

. taxe d'habitation	417 545 €
. foncier bâti	482 756 €
. foncier non bâti	131 271 €
. taxe professionnelle	1 113 695 €

Soit un TOTAL de 2 145 267 €

- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

6. Services de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2007

Préalablement à l'examen des Budgets Primitifs des services de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services.

Suite aux indications données lors de la présentation des orientations budgétaires en date du 12 février 2007, et sur avis favorable de la commission de l'eau et de l'assainissement réunie en date du 1^{er} mars 2007,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau (hors redevance antipollution fixée par l'Agence de l'Eau) selon le document ci - annexé

A noter que la redevance anti-pollution fixée par l'Agence de l'Eau est en baisse par rapport à 2006 (valeur 2007 : 0.57700 – valeur 2006 : 0.62800)

- et, par conséquent, de le maintenir à son niveau 2006

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent

7. Budgets Primitifs 2007 : adoption

L'ensemble des documents relatifs aux propositions de budgets primitifs 2007 suivants

- principal Ville
- campings
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies en date des 05 février, 05 et 12 mars 2007.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés soit lors de leur examen le jour de la réunion soit par courrier expédié le lendemain de la séance de travail. Ces documents comportent, pour le budget principal, des annotations explicatives.

a) ville

La balance du budget primitif 2007 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 9 202 168.13 €

RECETTES : 9 202 168.13 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 7 579 432.44 €

RECETTES : 7 579 432.44 €

L'exercice prévoit plus de 9 M d'€ de dépenses d'investissement.

On retiendra que l'année 2007 verra l'aboutissement de grands projets visant

- à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et
- destinés à favoriser et pérenniser une dynamique en vue de maintenir un tissu économique créateur d'emplois et de diversité.

Cette volonté politique se traduit notamment dans un programme de voirie ambitieux avec entre autres :

- l'aménagement du carrefour de la ZAC,
- l'embellissement et le réaménagement de la ville Haute,
- les parkings rue Klée, Hofferer et rempart de la Streng pour améliorer le confort de circulation de nos concitoyens
- un programme conséquent dans le cadre des écoles, l'éducation constituant une priorité.

On verra également la création de la Maison du Patrimoine qui réunira sous le même toit, la recherche historique, les archives et la bibliothèque.

Ce budget donne également une part importante aux installations sportives en effet il nous renseignera sur la faisabilité d'un nouveau gymnase et verra l'aboutissement de la réflexion sur le centre équestre. Le Club House sera achevé et le terrain de jeux idéal imaginé par le Conseil des Enfants sera réalisé.

Enfin, dans le programme de voirie, la ville au quotidien n'est pas oubliée, et à ce titre, une enveloppe pour la réfection de voiries et de trottoirs est prévue. Elle permettra de manière très rapide de rénover un certain nombre de secteurs, notamment en centre ville.

Conformément à la politique de maîtrise de la dette engagée depuis 2001, la charge de la dette n'augmentera pas cette année. En effet, les recettes d'investissement prévues pour financer ces opérations, comportent un emprunt nouveau de 600 000 € alors que l'amortissement du capital de la dette actuelle payé en 2007 est de 655 000 €. L'autofinancement est inscrit à hauteur de 2 600 000 €. Il pourra encore augmenter en fonction de l'évolution possible de certains postes de recettes de fonctionnement évalués dans le présent budget avec beaucoup de prudence, en raison par exemple, des aléas météorologiques.

En matière de section de fonctionnement, il y a lieu de préciser que toutes les prévisions ont été élaborées SANS augmentation des taux des 4 taxes qui restent à leur niveau 1997.

Les dépenses sont en légère progression. Elles tiennent compte :

- d'une volonté de stabilité des effectifs
- de la mise en service de la maison Jeanne d'Arc
- de l'acquisition de matériel pour les constructeurs de chars et les groupes à pied dans le cadre de la fête des Ménétriers 2007
- de la création pour la première fois en 2007 d'un festival des métiers d'art
- de la possibilité de remise en fonction d'un service de repas au sein de la résidence du Lutzelbach.

Le virement à la section d'investissement est d'ores et déjà prévu à hauteur de 2.6 M d'€ ; il est susceptible d'évoluer en fonction des recettes.

Ces dernières tiennent compte de la bonne santé du marché du bois, de recettes issues de la taxe sur les jeux identiques à celles perçues en 2006.

Néanmoins elles ont été évaluées en règle générale de manière prudente.

.....
M. NAGOR relève le niveau des emprunts inscrits au B.P. 2007 notamment dans les Restes à Réaliser. Il souhaite connaître les intentions de la Ville pour 2007 dans ce domaine.

L'ensemble des emprunts inscrits en Restes à Réaliser seront réalisés en 2007 avec une décision devant intervenir lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

M. OWALLER revient sur les modifications de fonctionnement dans la Résidence du Lutzelbach.

M. le Député-Maire précise qu'il est question de mettre en place un projet de mixité générationnelle entre le 3^{ème} âge et les jeunes en partenariat avec la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence, propriétaire des lieux.

.....
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'approuver le budget ville au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :

- section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 579 432.44 €
- section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 9 202 168.13 €

- d'inscrire un montant de 228 132.44 € en section de fonctionnement et de 100 000 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2007 : adoption

b) campings

La balance du budget primitif 2007 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 436 448.78 €

RECETTES : 436 448.78 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 310 700.00 €

RECETTES : 310 700.00 €

A l'examen des propositions pour la section de fonctionnement, on constatera la stagnation des dépenses à leur niveau de prévision pour 2006. En effet elles se chiffraient à 1 762 € près à la même somme. Ceci est due entre autres à la stabilité des effectifs des campings et à des charges de gestion bien maîtrisées.

Quant aux recettes elles sont principalement composées des droits de place. La prudence a été de mise dans l'élaboration des prévisions au regard de la météo de 2006.

En matière d'investissement, la charge d'amortissement de la dette est de 3 000 €. Les travaux programmés pour 2007 sont la suite logique de ceux engagés en 2006 à savoir : poursuite des travaux de renforcement du réseau électrique pour permettre de fournir aux clients la quantité d'électricité souhaitée, ce qui actuellement est souvent problématique. Ce renforcement nécessitera le changement de toutes les bornes « électriques » du camping Pierre de Coubertin.

Les tarifs pratiqués pour la saison 2007 n'ont pas été augmentés par rapport à 2006. La réflexion sur l'augmentation éventuelle des tarifs ne pourra se poser en principe qu'à l'issue des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget campings au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit
 - section de fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 436 448.78 €
 - section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 310 700 €
- d'inscrire un montant de 20 548.78 € en section de fonctionnement et de 6 000.00 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2007 : adoption

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du budget primitif 2007 se présente comme suit :

Section d'investissement :
DEPENSES : 496 203.25 €
RECETTES : 496 203.25 €

Section d'exploitation :
DEPENSES : 598 553.25 €
RECETTES : 598 553.25 €

Ce budget a été construit avec un prix de l'eau STABLE c'est à dire un m³ d'eau consommé qui n'augmente pas par rapport à 2006.

Ainsi, pour 120 m³ consommés, le prix du m³ est de 2.28 € TTC. Comparé à d'autres régions de France, il apparaît que Ribeuville est très bien placée.

Par ailleurs, la moyenne départementale du prix de l'eau est de 2.68 € alors qu'il est de 2.28 € TTC dans la cité des Ménériers.

Les prévisions de dépenses d'exploitation sont stables. Les dépenses intègrent des prévisions de fournitures pour le matériel qu'il y aura lieu d'acquérir dans le cadre des raccordements au réseau d'eau potable des maisons nouvellement construites dans la ZAC. Ces travaux donneront lieu à une refacturation qui est également inscrite dans les prévisions. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2006. Par contre, il y aura très certainement nécessité de réaliser un emprunt en 2007.

C'est la raison pour laquelle des crédits sont prévus en dépenses d'exploitation et d'investissement pour faire face au paiement de la quote part d'intérêts et d'amortissement du capital sur l'exercice 2007.

Néanmoins, la charge globale de la dette restera inférieure à 2006.

Les travaux d'investissement 2007 porteront sur le renouvellement des réseaux situés place Jean Gantz, rue de l'Or ; les travaux dans la ville haute se poursuivront également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service de distribution d'eau potable au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

- section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 598 553.25 €
- section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 496 203.25 €

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

7. Budgets Primitifs 2007 : adoption

d) service public d'assainissement

La balance du budget primitif 2007 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES : 765 576.56 €
RECETTES : 765 576.56 €

Section d'exploitation :

DEPENSES : 412 500 .00 €
RECETTES : 412 500 .00 €

Les prévisions de dépenses de la section d'exploitation sont en baisse en raison de la baisse du coût de transport et de traitement des tonnes de boues de la station d'épuration . Le prix issu de la mise en concurrence effectuée fin 2006 est de 59 € (au lieu de 69 € précédemment).

Pour les dépenses d'investissement, elles concernent la poursuite des travaux d'extension du réseau au Steinkreuzweg, la construction d'un hangar et l'entretien de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le budget du service public d'assainissement au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

- section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 412 500 .00 €
- section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 765 576.56 €

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

8. Forêt communale - devis forestiers 2007 : adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2007 porte sur un volume de :

- 3 886 m³ de grumes à façonner
- 80 stères à façonner

- 8 691 m3 de bois sur pied

soit un total prévisionnel de 12 632 m3.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 219 480,00 € pour les bois façonnés

- 73 120,00 € pour les bois sur pied

soit un total de **292 600,00 €**

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 220 000,00 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 68 360,00 € pour l'exploitation (17.35 €/m3)

- 36 620,00 € pour le débardage (9.30 €/m3)

soit un total de **104 980,00 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **54 420,00 €**.

Ils comprennent notamment :

- 9 030,00 € pour les protections contre le gibier

- 18 950,00 € pour les dégagement de plantations, dépressage et cloisonnement

- 5 250,00 € pour des travaux d'élagage

- 16 290,00 € pour des travaux de voirie et de réfection de pont

- 3 080,00 € pour des travaux d'intérêt cynégétiques

La commission forêt qui s'est réunie le 6 février 2007 a examiné l'ensemble des documents fournis (Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2007) et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2007

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Affaires foncières

a. ZAC – autorisation de vente de terrain : mise à jour

La SEMHA agissant en tant que concessionnaire d'aménagement dans le cadre de la Z.A.C. du Brandstatt, c'est le Conseil Municipal qui décide de l'autoriser à signer les compromis de vente et les actes de cessions.

Certaines modifications étant intervenues au niveau des attributions des lots 24 et 39 il y aura lieu de délibérer sur ces changements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- de prendre acte de ces changements et d'autoriser la cession de ces lots

- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Affaires foncières

b.Lieudit Hohlegasse – acquisition de terrain

Courant de l'année 2006, la Ville a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'un terrain situé au lieudit Hohlegasse et concerné par la réalisation d'un parking dans la Ville Haute.

A ce jour, la Ville a la possibilité d'acquérir le terrain voisin et cadastré section BA n° 17 d'une contenance de 12.69 ares et actuellement classé au P.L.U. en emplacement réservé n° 1.

En effet, après de longs mois de discussions avec le propriétaire actuel, un accord pourrait être trouvé pour l'acquisition de ce terrain.

La Ville a fait procéder à une estimation par le service du Trésor Public (anciennement les Domaines). Ce dernier par courrier en date du 31 janvier 2007 estime le bien à 4 500 € l'are.

Suite à un contact avec le propriétaire, une acquisition pourrait se faire au prix de 6 000 € l'are.

.....
M. OWALLER s'interroge sur les possibilités d'accès des camions.

Le Député-Maire précise qu'il existe un sentier, mais que l'acquisition progressive des réserves foncières inscrites au PLU, permettra de développer un projet cohérent permettant d'offrir plus de places de stationnement aux habitants de Ribeaupillé, et plus particulièrement dans la Haute Ville.

M. NAGOR rappelle que la participation financière pour non-réalisation de places de stationnement finance ce type d'équipement.

.....
Compte-tenu de l'enjeu et du peu de terrain disponible dans le secteur pour la réalisation d'un parking qui permettrait de désengorger le secteur très animé de la ville haute,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de saisir cette opportunité et de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section BA n° 17 d'une contenance de 12.69 a, au lieudit Hohlegasse, au prix de 6 000 € l'are de terrain nu, soit un prix total de 76 140 €

- de charger M. le Député-Maire ou son représentant de confier à Me ZOBLER, notaire à Ribeaupillé, la rédaction de l'acte notarié afférent à cette acquisition

- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à le signer

- de préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits à l'article 2111/86 « réserves foncières –terrains nus » de la section d'investissement du budget primitif 2007

- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

9. Affaires foncières

c.Route de Guémar – emplacement réservé n° 6 destiné au réaménagement qualitatif des abords de la RD 106 avec réalisation d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton : acquisition de terrains

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Guémar et de la réalisation d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton, un emplacement réservé a été prévu au P.L.U. Il s'agit d'une bande de terrain de 4.5 mètres de large .

Pour permettre la réalisation concrète de cet aménagement, des contacts ont été pris avec l'ensemble des propriétaires en vue de la cession de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet.

La ville est déjà propriétaire à ce jour de 46 m².

Par ailleurs, en date du 6 juin 2005, un accord d'échange a été conclu entre la ville et le propriétaire de la parcelle n°187. Ainsi, dans le cadre de la réalisation des travaux de liaison rue Pierre de Coubertin – Route de Guémar, la ville cède une bande de terrain de 24 m² le long du parking et achète une emprise de 94 m².

Dans le cadre de ce projet, il reste 10 parcelles à acquérir.

A l'heure actuelle la majorité des propriétaires a donné son accord pour céder à la ville l'emprise nécessaire à l'aménagement.

Bien entendu, il leur a été précisé que dans le cadre de l'aménagement de cette piste,

- les accès aux jardins seront toujours possibles
- la remise en place de la clôture sera effectuée dans le cadre des travaux réalisés par la Ville et à ses frais
- la possibilité d'arrosage du jardin sera maintenue.

Pour permettre d'effectuer la transaction, la Ville a fait réaliser une estimation auprès du Service du Trésor Public. Le prix de ces parcelles a été estimé à 300 € l'are. Compte tenu du prix payé pour les précédentes transactions, il sera proposé d'acquérir ces terrains au prix de 500 € l'are.

Le prix à payer pour l'emprise nécessaire serait donc 3 495 €

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement l'une des parcelles, le propriétaire actuel souhaite réaliser un échange.

En effet, il propose de céder à la Ville l'emprise nécessaire à la réalisation de la piste cyclable soit environ 1.13 a contre un terrain d'environ 1.28 a et situé à l'arrière de sa propriété, route de Guémar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- de se porter acquéreur des emprises nécessaires à la réalisation d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton selon le tableau ci-dessous :

Parcelle n°	Conten.Total en m ²	Emprise à acquérir	A payer en €
178	791	1,13	565
179	584	0,88	440
180	387	0,63	315
181	508	0,85	425
182	267	0,47	235
183	903	1,78	890
186	277	0,55	275
187	336	0.70	350

- d'autoriser les échanges suivants :

- o entre la parcelle située en zone UB b et cadastrée section 11 –parcelle n° X/178 d'une contenance d'environ 1.13 are contre une parcelle d'environ 1.28 a cadastrée section 38 – parcelle n°Y/164 situé en zone UB a. sans soulte
- o entre la parcelle cadastrée section 11 parcelle n° 187 d'une contenance d'environ 24 m² contre une parcelle cadastrée section 11 n° Z/187 d'une contenance d'environ 94 m² au prix de 500 € l'are avec versement d'un solde résiduel de 350 €

- de charger M. le Député-Maire ou son représentant de confier à Me ZOBLER, notaire en la résidence de Ribeauvillé, la rédaction des actes notariés afférents à ces acquisitions et échanges
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à les signer
- de préciser que les crédits nécessaires à ces acquisitions sont inscrits à l'article 2111/86 « réserves foncières – terrains nus » de la section d'investissement du budget primitif 2007
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

10. P.L.U. de Ribeauvillé – procédure de révision simplifiée et de modification : engagement de la procédure et modalités de concertation

La Ville de Ribeauvillé est saisie de différents projets qui vont nécessiter deux types de modification du PLU actuel.

Il s'agit

- d'un projet d'implantation d'une unité de méthanisation (biogaz) dans le secteur Ae
- d'un projet d'implantation d'une unité de fabrication et de production de chocolat
- de l'implantation de différentes entreprises dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Muehlbach située sur le ban de Ribeauvillé

1. Unité de méthanisation = biogaz

Les exploitants de la ferme de l'Hirondelle envisagent, en association avec deux autres agriculteurs, de créer une unité de méthanisation.

Ce type d'installation dont est doté un grand nombre d'exploitations d'élevage de pays voisins, permet la transformation en électricité et en chaleur, du méthane produit naturellement par la fermentation des effluents.

Cette technique, désormais éprouvée, s'inscrit clairement dans une démarche globale de développement durable, de par :

- la réduction de la pression potentielle polluante du lisier
- la production d'énergie à partir de méthane renouvelable
- la réduction des gaz à effet de serre

L'agriculture est une activité économique a fort potentiel de production d'énergie renouvelable.

Avec l'évolution des normes européennes en faveur des biocarburants, les céréales et betteraves pour l'éthanol et les oléagineux pour les huiles végétales sont les premiers secteurs en agriculture qui contribuent à la production d'énergie alternatives aux énergies fossiles.

Le secteur de l'élevage reste encore en France en retrait.

Pourtant, cette filière recouvre d'importantes potentialités, largement exploitées dans nos pays voisins.

Les effluents d'élevage font actuellement l'objet d'un stockage à la ferme, puis d'un épandage, en l'état, sur les cultures selon des règles strictes encadrées par la directive nitrate (portant sur la période d'épandage et les quantités à l'hectare).

Cette pratique, lorsqu'elle est bien maîtrisée ne souffre d'aucun risque environnemental.

Pourtant, l'épandage des effluents reste le plus souvent réprouvé par la population, en raison notamment de ses nuisances olfactives et des pollutions par les nitrates.

Désormais, la production de biogaz à partir des effluents d'élevage combinée à de la biomasse, et/ou des déchets agro-alimentaire est une technique éprouvée.

Le biogaz est du méthane qui par un système de co-génération est transformé en électricité et en chaleur.

L'électricité ainsi produite peut être utilisé pour les besoins de l'exploitation et le surplus revendu au réseau de distribution.

La chaleur produite peut être utilisée pour le séchage des fourrages ou le chauffage des locaux, ou encore la production d'eau chaude.

Ce projet innovant est parfaitement en phase avec le protocole de Kyoto sur le rejet des gaz à effet de serre.

L'unité doit être proche à la fois du lieu de production des effluents et du lieu d'utilisation de l'énergie thermique.

Le PLU en vigueur à Ribeauvillé n'autorisant pas les constructions et activités autres qu'agricoles dans le secteur concerné, il est nécessaire de faire évoluer ces prescriptions réglementaires afin de permettre la réalisation du projet, soutenu par la Région et toutes les instances agricoles.

2. Projet d'implantation d'une unité de fabrication et de production de chocolat

Dans le cadre de nos prospections visant à créer des emplois à Ribeauvillé, une société alsacienne de fabrication et de vente de chocolat serait prête à s'installer à Ribeauvillé sur un terrain situé le long de la route de Guémar, en limite de la zone urbaine actuelle. Le classement actuel de ce terrain en zone AU ne permet pas de réaliser un tel projet sans amendé le P.L.U actuel.

S'agissant de la Chocolaterie Daniel STOFFEL implantée à Haguenau , l'entreprise établirait un second établissement à Ribeauvillé. Cet établissement sera un lieu avec plusieurs fonctions :

- une fonction de fabrication avec un atelier de production
- une fonction d'animation touristique avec l'accueil de visiteurs individuels et des groupes
- une fonction de commerce de proximité avec des produits de qualité et artisanaux.

Le recrutement pour cet établissement se fera sur Ribeauvillé et alentours. Il s'agit de 15 emplois à temps complet au démarrage de l'activité, l'objectif est de 20 personnes en pleine maturité.

Pour ce dossier, il convient de noter que cette implantation pourrait faire l'objet d'une procédure de modification ou de révision de P.L.U.

3. Projet d'implantation de différentes entreprises dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Muehlbach située sur le ban de Ribeauvillé

Toujours dans le cadre de la vitalité économique de notre secteur, 6 sociétés sont prêtes à s'installer dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Muehlbach. Néanmoins les activités exercées par certaines d'entre elles et le fait que chacune souhaite réaliser pour les besoins de son entreprise un logement pour le concierge, nécessite une modification du caractère de cette zone. Ceci nécessite une modification du règlement de la zone AUe

Dans ces conditions, il est proposé de réviser et de modifier le PLU.

.....

M. WASSER s'étonne qu'à proximité du futur lotissement ZAC soit autorisée l'implantation d'une entreprise, malgré les nuisances sonores et olfactives engendrées.

M. le Député-Maire rappelle que dans le contexte de la Loi S.R.U., la mixité est largement mise en avant. Par ailleurs, dans le cadre du projet de la chocolaterie, il fait référence à des installations particulièrement réussies du même genre que celle projetée et à proximité immédiate de la zone urbaine de Colmar. En outre, il précise que ce type d'installations, ne dévalue d'aucune manière les terrains situés aux abords.

S'agissant d'une infra structure de taille modeste, il rappelle qu'il n'y aura pas de nuisances olfactives ; la graine de cacao n'étant pas traitée sur place, tout juste peut-il y avoir des effluves de chocolat.

M. HEYBERGER s'interroge sur la quantité de chocolat produite.

M. le Député-Maire précise que pour l'instant, les quantités ne sont pas connues avec précision, mais il répète que l'installation restera de taille modeste.

M. HEYBERGER fait valoir le risque d'une augmentation de trafic.

M. le Député-Maire rappelle que ceci ne devrait créer aucune gêne pour le lotissement dont les habitations sont éloignées. Par ailleurs, l'accès se fera par la voie qui relie la route de Guémar à la rue du Rotenberg.

M. ERBLAND précise que l'architecture devra être particulièrement soignée et que la Ville sera vigilante sur cet aspect.

Mme SCHWACH demande si la chocolaterie Stoeffel n'était pas intéressée par une installation sur un terrain de la zone du Muehlbach ?

M. le Député-Maire précise, qu'à ce jour, la 3^{ème} tranche à laquelle se réfère Mme Schwach est complète tous les terrains sont réservés avec des projets déjà bien avancés. En ce qui concerne la 4^{ème} tranche du syndicat du Muehlbach, elle n'est pas suffisamment avancée – la chocolaterie étant pressée de s'installer. Par ailleurs, s'agissant d'un type d'artisanat particulier, elle a plutôt vocation à s'installer dans une zone urbaine. Enfin pour finir une offre, dans cette zone, avait été faite à la chocolaterie qui n'a pas souhaité y donner suite.

M. OWALLER demande s'il n'y avait pas d'autre emplacement à Ribeauvillé ?

M. le Député-Maire répond que nous venons de faire le tour de la question et que nous venons de répondre par la négative à cette question.

M. MULLER évoque l'ancien projet SOPRAVIT.

M. le Député-Maire répond que SOPRAVIT est à la recherche d'autres sites mais pas uniquement dans le secteur de Ribeauvillé.

.....

Les procédures de révision simplifiée et modification seraient les suivantes :

- délibération du Conseil Municipal sur les objectifs de la révision simplifiée et de la modification fixant les modalités de la concertation avec la population au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme
- montage du dossier de révision simplifiée et de la modification du P.L.U. en concertation avec la population selon les modalités définies
- examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (article L 123-13 et R 123-21-1 du code de l'urbanisme)
- enquête publique sur le projet de révision simplifiée et de la modification du P.L.U

- délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et approuvant la révision simplifiée et la modification du P.L.U.

Sur avis favorable de la Commission « Urbanisme et Travaux » qui s'est réunie le 22 mars, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 voix pour**

02 abstentions Mme Barontini – M. Wasser

- d'approuver les objectifs de la révision simplifiée et de la modification présentés par M. le Député- Maire et développés ci-dessus

- de décider d'organiser, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes : la commune tiendra à la disposition de la population, à la mairie, un panneau d'exposition retraçant les éléments du dossier de révision simplifiée et de la modification du P.L.U. lorsqu'il aura été finalisé ainsi que les éléments explicatifs des projets

Un registre sera joint à l'exposition afin que le public puisse y consigner ses observations. Une parution dans la presse informera la population et toutes les personnes intéressées de la date à laquelle le panneau d'exposition sera tenu à leur disposition à la mairie

La délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes publiques et organismes visés à l'article L123-6 du code de l'urbanisme. Elle sera affichée à la mairie pendant un mois et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

11. Affaires financières :

a. subvention pour restauration de maison ancienne

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter l'aide du Conseil Général du Haut Rhin pour la restauration d'une maison ancienne de Ribeauvillé ; la subvention allouée par la commune représente 5 % du montant HT des travaux subventionnés.

Cette subvention concerne la maison située 99, Grand'rue. Les travaux subventionnés s'élèvent à 100 892 €. Le Conseil Général a accordé une aide forfaitaire de 15 000 € qui doit être complétée par une subvention de la Commune de 5 044.60 €.

La subvention sera prélevée sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du Budget 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- de compléter l'aide du Conseil Général du Ht Rhin en allouant une subvention représentant 5 % du montant subventionnable des travaux tel que détaillé ci-dessus

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

11. Affaires financières

b.maintenance, renouvellement et extensions des réseaux et branchements d'eau potable - marché à bon de commande : signature

Le marché à bons de commande conclu en 2004 avec l'entreprise SOGEST pour les travaux de maintenance, de renouvellement, d'extension des réseaux et de branchements d'eau potable vient à échéance en mai 2007. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle mise en concurrence en vue de l'attribution d'un nouveau marché.

Ce type de marché permet des interventions urgentes de l'entreprise dans le respect des contraintes de la procédure des marchés publics. Le montant minimum annuel de travaux pouvant être exécutés dans le cadre de ce nouveau marché est de 50 000,00 € et le montant maximal s'élève à 200 000,00 €.

Un appel d'offres a été lancé le 12 février 2007 ; la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 mars 2007 a décidé de retenir les candidatures des 3 entreprises ayant soumissionné et a décidé d'attribuer le marché après un examen détaillé des prix unitaires des offres, certains prix semblant à première lecture incohérents.

Après vérification des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 22 mars 2007 a fait son choix, et a décidé de retenir l'entreprise VEOLIA.

Le classement des candidats est le suivant :

1/ VEOLIA : 148 686.30 €

2/ SOGEST : 158 870.16 €

3/ OLRV : 171 872.36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 voix pour**

01 abstention Mme Barontini

- d'approuver les cahiers de clauses générales administratives et techniques ainsi que toutes les pièces du marché
- de prendre acte de l'attribution du marché à l'entreprise VEOLIA 69, rue d'Ebersheim à 67603 Sélestat Cédex
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise VEOLIA 69, rue d'Ebersheim à 67603 Sélestat Cédex
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision ou document y afférent.

11. Affaires financières

c.demande de subvention auprès de la D.R.A.C. : restauration de l'horloge de la Tour des Bouchers

Dans le cadre de nos programmes d'investissement nous avons prévu la restauration de l'ancienne horloge de la Tour des Bouchers. Les travaux prévoient le nettoyage et la remise en état de l'ensemble du système. Ils sont estimés à un montant total de 3 952 € HT.

Dans l'immédiat, la Ville a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un éventuel soutien financier. A cet effet, il y a lieu de produire une délibération du conseil municipal approuvant le projet et autorisant les travaux. A noter que la participation maximum de l'Etat serait de 15 % des travaux subventionnables, à savoir 592.80 €.

Une démarche parallèle a été engagée auprès du Conseil Général. Celui-ci ne se prononcera pas dans l'immédiat. En effet, la demande de subvention doit être présentée à la commission compétente après achèvement des travaux et sur la base des factures acquittées.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont ouverts à l'article 2313/38 de la section d'investissement du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la restauration de l'ancienne horloge de la Tour des Bouchers sur la base d'un montant estimatif de 3 952 €
- de charger Monsieur le Député –Maire ou son représentant de solliciter une subvention d'un montant de 15 % auprès de la D.R.A.C.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

11. Affaires financières

d.demande de subvention auprès du Conseil Général :

i. construction du hangar aux Services Techniques

Dans le cadre des projets du service public d'assainissement, la ville a programmé la construction d'un nouveau bâtiment de stockage au sein des Services Techniques. Il s'agit d'un bâtiment artisanal de 1077 m² au sol et de 8.34 m de hauteur avec des fondations en béton armé, avec une structure à portique métallique, un dallage béton au sol du rez-de-chaussée, et des façades en bardage simple peau en tôles d'acier galvanisées. Le bâtiment possède 3 portes accès piéton, 2 portes sectionnelles et 1 porte sectionnelle plus petite.

Ce bâtiment devrait permettre de régler les problèmes récurrents de stockage de matériel. L'architecte chargé du projet a déposé le permis de construire qui est en cours d'instruction. Selon l'estimatif du projet, les travaux se chiffrent à 339 123 € hors honoraires du maître d'œuvre qui sont estimés à 33 912 € soit un total HT de 373 035 €

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général au taux de 13 % du montant subventionnable.

Il est précisé que le financement de cette opération est assuré comme suit :

- budget du service public d'assainissement – article 23132 de la section d'investissement : 326 000 €
- budget principal – article 2313/30 de la section d'investissement : 23 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les travaux et le devis estimatif pour un montant HT de 373 035 €
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

ii.réfection de la toiture de l'ancien abattoir

La Ville doit engager des travaux de réfection notamment de la toiture et de la charpente des anciens abattoirs. Les travaux consistent en la dépose des parties de toiture abîmées, le renforcement de la charpente, la fourniture de nouvelles plaques de couverture et la mise en place de nouvelles gouttières. Le coût prévisionnel de cette opération est chiffré à 17 228 € HT soit 20 604.69 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général calculée sur une base de 13 % du montant subventionnable.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits à l'article 2313 /47 de la section d'investissement du Budget Primitif 2007 de la Ville de Ribeaupillé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les travaux et le devis estimatif pour un montant HT de 17 228 € HT soit 20 604.69 € TTC.
- de charger le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

iii.réfection des trottoirs de la rue du 3 Décembre

Dans le cadre des projets d'investissements, la Ville a décidé de reconduire un programme de réfection de trottoirs avec pose et repose de bordures . Une première tranche de réfection est consacrée à la rue du 3 Décembre. Les travaux prévus représentent un coût prévisionnel de 32 688.75 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20% du montant subventionnable.

Enfin, il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 2315/60 de la section d'investissement du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de réfection des trottoirs de la rue du 3 décembre au coût prévisionnel de 32 688.75 € HT soit 39 095.75 € TTC
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

iv.réfection du carrefour à l'entrée de la Grand' rue

Dans le cadre des projets d'investissements, la Ville a décidé de procéder à la réfection du carrefour situé à l'entrée de la Grand' rue .Un projet plus ambitieux de réaménagement de l'ensemble de cette entrée de ville est à l'étude depuis un certain temps déjà. Néanmoins, la réflexion n'étant pas arrivée à son terme, il a semblé nécessaire de procéder à une réparation de ce carrefour pour remettre à niveau l'ensemble de l'emprise.

Les travaux prévus représentent un coût prévisionnel de 21 730 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

Enfin, il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 2315/60 de la section d'investissement du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de réfection du carrefour situé à l'entrée de la Grand'rue au coût prévisionnel de 21 730 € HT soit 25 989.08 € TTC
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

v. réfection de la rue d'Ellenwihir

Dans le cadre des projets d'investissements, la Ville a décidé de procéder cette année à la réfection de la couche de roulement de la rue d'Ellenwihir.

Le projet confié à la DDE, prévoit la réalisation d'une voie de circulation et la pose de lampadaires d'éclairage public. L'ensemble de l'opération est estimé à 65 447.50 € HT soit 78 275.21 € TTC hors coût de maîtrise d'œuvre .

Le projet a été exposé à l'ensemble des riverains du secteur et les travaux devraient pouvoir être effectués dans les semaines à venir.

Ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

Par ailleurs, ce projet, nécessite la réalisation de 2 alignements. Ceux-ci ont été réalisés à l'euro symbolique, à l'occasion de la délivrance de droit à construire (maison et clôture) Il s'agit des parcelles cadastrées section 24 n° 573/33 d'une contenance de 4 ca, et n° 568/35 d'une contenance respective de 13,6 ca.

Enfin, il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits à l'article 2315/84 de la section d'investissement du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le coût de réfection de la rue d'Ellenwihir à la somme de 65 447.50 € HT soit 78 275.21 € TTC
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'approuver la cession des parcelles cadastrées section 24 n° 573/33 d'une contenance de 4 ca, et n° 568/35 d'une contenance de 13,6 ca à l'euro symbolique
- de charger Monsieur de Député-Maire ou son représentant de confier à Maître ZOBLER notaire à Ribeauvillé la rédaction des actes notariés y afférent
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à signer les actes
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

vi. aménagement et parking rue du Rempart de la Streng

Dans le cadre des projets d'investissements, le projet de réhabilitation du secteur « parking rempart de la Streng » a été retenu. En effet, dans la continuité de la réalisation du dépôt minute et de la mise en place d'un nouveau garde-corps rempart de la Streng, il a été prévu de s'atteler au tronçon entre l'accès à la rue des Juifs et la rue Klobb en créant de nouvelles places de stationnement.

Le projet de réaménagement comporte deux points :

- réparation des bordures de trottoirs – scarification et nouvel enrobé sur le tronçon entre la rue Klobb et le parking actuel de la Streng
- réorganisation de l'emprise de la rue du Rempart au droit du parking aérien.

En ce qui concerne ce second point, il s'agit :

- de démonter le mur actuel pour donner à la chaussée une largeur uniforme sur toute la longueur du parking
- de créer de ce fait une quinzaine de places de parking le long de la chaussée
- de réorganiser la circulation sur le parking : subsisteront une entrée et une sortie
- de mettre en place un garde-corps identique à celui posé le long du dépôt-minute
- de l'habillage du mur de soutènement du parking aérien.

Les travaux prévus représentent un coût prévisionnel de 108 779.38 € HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Général, calculée sur un taux de 20 % du montant subventionnable.

Enfin, il est précisé que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits aux articles 2315/60 et 2315/116 de la section d'investissement du budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet au coût prévisionnel de 108 779.38 € HT
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte, décision ou document y afférent.

Fin de séance.

P-J :

Liste des D.I.A.

6 . services de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2007

2.Comptes administratifs 2006 – Comptes de gestion 2006 – Budgets primitifs 2007

- | | | |
|-------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------|
| a) ville |) | Les documents budgétaires sont à disposition au |
| b) campings |) | bureau d'accueil de la mairie. |
| c) service public de distribution d'eau potable |) | |
| d) service public de l'assainissement |) | |